

D. 2022/557
P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour les travaux de réaménagement de la route du Port Despointes – Phase 3 : rue Faidherbe / boulevard Extérieur - rue Auguste Mercier

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de l'aménagement

S'inscrivant dans une démarche de ville responsable et durable, Nouméa s'est engagée dans le réaménagement complet de la route du Port Despointes, axe structurant des quartiers sud-est. Les deux premières phases de travaux, entre le rond-point de l'Eau Vive et la rue Faidherbe, se sont terminées au premier trimestre 2022. Dans la continuité de ce tronçon, la troisième et dernière phase s'étend sur un linéaire de 475 mètres entre la rue Faidherbe et le boulevard Extérieur – rue Auguste Mercier.

Le projet prévoit le recalibrage des voies de circulation et des zones de stationnement, la sécurisation des cheminements piétons et une végétalisation de l'axe. Il comprend, en outre, la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, avec pour objectif le raccordement de 800 Equivalents-Habitants (EH) à la station de traitement de la Baie de Sainte-Marie, et le renouvellement de la conduite d'eau potable.

Les travaux de cette opération sont répartis en deux lots :

- Le lot n° 1 – Voirie et Réseaux Divers (VRD), pour une durée d'exécution de 14 mois, comprenant :
 - la réfection complète de la chaussée et des trottoirs ;
 - la création d'un carrefour à feux à l'intersection avec la rue de Metz ;
 - la pose de 485 mètres de réseaux d'eaux usées ;
 - le remplacement de 895 mètres de réseaux d'eaux pluviales ;
 - le renouvellement de 500 mètres de conduite d'eau potable ;
 - l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ;
 - la pose d'un nouveau réseau d'éclairage public.
- Le lot n° 2 – Espaces Verts, pour une durée de 2 mois, en parallèle avec les travaux du lot n°1, comprenant le réaménagement paysager de la rue, avec la plantation d'alignements de palmiers de la même espèce que sur les phases précédentes.

Les montants des travaux sont estimés à 340 millions de francs CFP TTC pour le lot n° 1 – VRD et à 10 millions de francs CFP TTC pour le lot n° 2 – Espaces Verts.

Le montant estimatif total s'élève donc à 350 millions de francs CFP TTC.

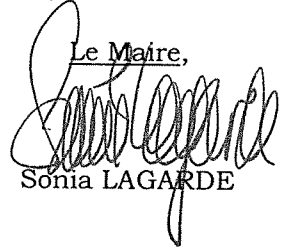
Les crédits nécessaires aux travaux sont inscrits au budget de la Ville dans les autorisations de programme numéros 71-2017-1, 61-2017-1 et 61-2017-2.

Dans le cas où la même entreprise serait retenue pour les lots n° 1 et 2, un seul marché de travaux serait notifié. Dans le cas où deux entreprises différentes seraient attributaires, il conviendrait de notifier deux marchés de travaux distincts.

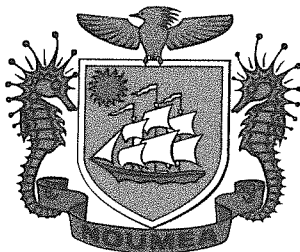
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le ou les marchés sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaires proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la route du Port Despointes – Phase 3 : rue Faidherbe / boulevard Extérieur - rue Auguste Mercier.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D.2022/557 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 557

autorisant la signature du ou des marchés sur appel d'offres ouvert pour les travaux de réaménagement de la route du Port Despointes – Phase 3 : rue Faidherbe / boulevard Extérieur – rue Auguste Mercier

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23 février 2022 relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion du service d'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/72 du 25 mai 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le ou les marchés sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaire proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la route du Port Despointes – Phase 3 : rue Faidherbe / boulevard Extérieur – rue Auguste Mercier, comprenant les lots suivants :

- Lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD)
- Lot n° 2 : Espaces Verts

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

Pour le lot n° 1 – VRD :

- la réfection complète de la chaussée et des trottoirs ;
- la création d'un carrefour à feux à l'intersection avec la rue de Metz ;
- la pose de 485 ml de réseaux d'eaux usées ;
- le remplacement de 895 ml de réseaux d'eaux pluviales ;
- le renouvellement de 500 ml de conduite d'eau potable ;
- l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ;
- la pose d'un nouveau réseau d'éclairage public.

Pour le lot n° 2 – Espaces Verts : le réaménagement paysager de la rue, avec la plantation d'alignements de palmiers de la même espèce que sur les phases précédentes.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à trois cent cinquante millions (350 000 000) de francs CFP TTC, répartis comme suit :

- Pour le lot n° 1 – VRD : trois cent quarante millions (340 000 000) de francs CFP TTC.
- Pour le lot n° 2 – Espaces Verts : dix millions (10 000 000) de francs CFP TTC.

La dépense est imputable aux budgets 2022, 2023 et 2024 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

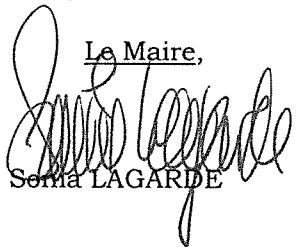
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 JUIN 2022**

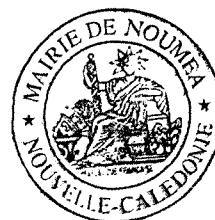
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **16 JUIN 2022**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D. F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (DETVEA)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **17 JUIN 2022**
au Commissaire Délégué
et notifié le
et ~~le~~ publié le **20 JUIN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MAO réaménagement route du Port Despointes phase 3

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-557 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-557-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Marchés publics de travaux

1.1.1.3. Marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 100 millions de F.CFP

